

RAPPORT BUDGETAIRE 2026

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2026

Budget 2026 : Un budget de transition pour assurer la continuité des services publics et protéger les habitantes et les habitants d'Aubervilliers

L'année 2026 s'ouvre sur un souffle nouveau pour Aubervilliers. En accordant leur confiance à une nouvelle majorité, les Albertivillariennes et les Albertivillariens ont fait le choix clair de l'alternance, de la justice sociale et de la solidarité, en tournant définitivement la page de l'inertie et du manque de vision de l'équipe sortante.

Cependant, nous prenons nos responsabilités dans un contexte financier marqué à la fois par les politiques d'austérité imposées à l'échelle nationale et par le lourd héritage de la précédente municipalité. Il faut donc faire preuve de franchise : ce budget primitif que nous soumettons aujourd'hui au vote est, par la force du calendrier institutionnel, un budget de transition. Construit sur les bases budgétaires qui ne sont pas les nôtres, il ne traduit pas encore les ambitions de notre majorité, ni le mandat que nous ont confié les habitantes et les habitants d'Aubervilliers.

Ce budget primitif pose donc un cadre stable garantissant le quotidien de nos concitoyens, la continuité des services publics et les engagements financiers de la Ville. Même avec ce budget hérité, nous avons tenu à imposer une ligne rouge absolue : ne pas faire payer les conséquences de l'inflation et des tensions financières aux habitants. Face à une urgence sociale grandissante, nous avons fait le choix de sanctuariser les dépenses nécessaires pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens et garantir le maintien de nos services publics, durement éprouvés ces dernières années.

La traduction financière du programme de notre nouvelle majorité fera l'objet, dans les prochains mois, d'un budget supplémentaire. Ce dernier viendra marquer notre véritable impulsion et amorcer les bifurcations pour lesquelles nous avons été élus :

- le renforcement de la justice sociale ;
- l'urgence de la transition écologique ;
- l'émancipation de notre jeunesse en donnant la priorité à l'éducation et à la rénovation des maisons des jeunes ;
- la mise en place d'assises locales de la démocratie pour renforcer les modalités de participation citoyenne notamment via le référendum d'initiative citoyenne ;
- enclencher les opérations de rénovation urbaine en associant les habitantes et les habitants et en faire un véritable levier d'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- mettre en place un bouclier logement pour soutenir le pouvoir d'achat des locataires et rénover le patrimoine de l'OPH ;
- renforcer le pouvoir d'agir des associations.

Ce rapport budgétaire ayant été préparé avant la clôture définitive des comptes, les éléments de comparaison ont été réalisés par rapport au BP 2025 ainsi qu'au pré CFU 2025 lorsque cela était possible. A noter également que des ajustements ont pu avoir lieu pouvant expliquer quelques différences avec le Rapport d'orientation budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 182,6 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 182,6 M€
CHARGES GENERALES 30,4 M€	PRODUITS DES SERVICES 9,6 M€
DEPENSES DE PERSONNEL 89,2 M€	IMPOTS ET TAXES 117,7 M€
AUTRES CHARGES COURANTES 37,4 M€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS 51,7 M€
FRAIS FINANCIERS 3,5 M€	PRODUITS DE GESTION COURANTE 2,1 M€
AUTRES CHARGES 0,1 M€	AUTRES PRODUITS 1,3 M€
AUTOFINANCEMENT (amortissements et virement à la section d'investissement) 22 M€	ORDRE 0,2 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 63,5 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT 63,5 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 47,9 M€	AUTOFINANCEMENT 22 M€
REMBOURSEMENT DETTE 12,3 M€	SUBVENTIONS 20 M€
AUTRES DEPENSES FINANCIERES 1,4 M€	EMPRUNT (dont cautionnement) 12,9 M€
DIVERS 1,9 M€	AUTRES RECETTES FINANCIERES 7 M€
	DIVERS 1,6 M€

Des projets afin d'assurer la continuité des services

Pour 2026, le montant des recettes de fonctionnement inscrites au budget s'élève à **182,67 M€** et celui des dépenses de fonctionnement à **182,67 M€** (soit une légère baisse de 0.5% par rapport au BP 2025).

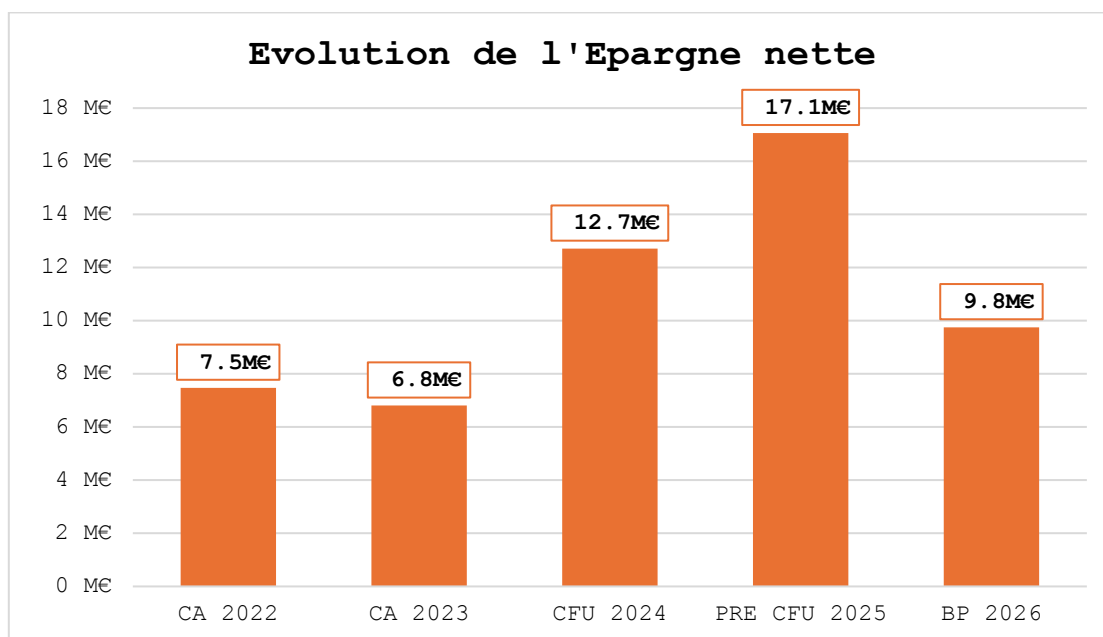
En investissement, les dépenses s'élèvent à **63,5 M€** et les recettes à **63,5 M€**, intégrant un emprunt d'équilibre de 12.8 M€ et un autofinancement à hauteur de 22 M€.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 31 M€ (contre 31.2 M€ au budget primitif 2025).

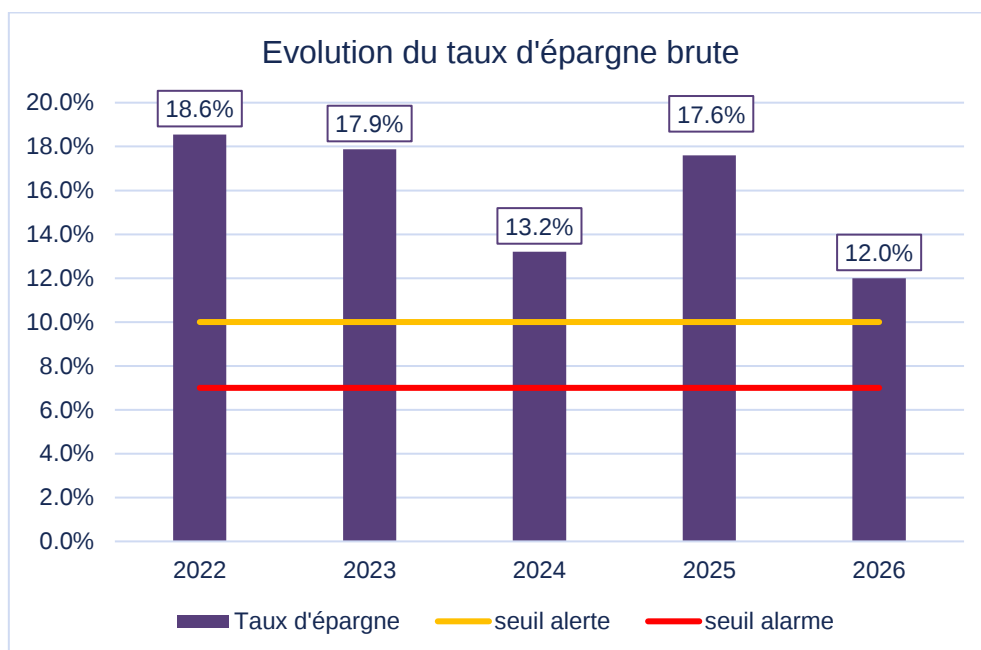
Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la continuité des budgets des années précédentes (depuis 2024).

Cet exercice budgétaire traduit cette année la volonté de la municipalité d'assurer la continuité des services.

L'épargne nette en 2026 se fixe autour de 9,8 M€ en baisse par rapport au Pré-CFU 2025.



Le taux d'épargne brute connaît ainsi lui-même une baisse notable par rapport au pré CFU 2025 et se positionne à 12% légèrement au-dessus du seuil d'alerte de 10%. Par conséquent, une vigilance sera portée sur les années à venir.



Chaque année, de nouvelles contraintes exogènes pèsent sur les finances de la Ville et l'année 2026 ne fait pas exception avec les incertitudes politiques nationales et internationales notamment.

La municipalité fait le choix de ne pas faire peser ce poids sur les habitants et d'assumer elle-même les hausses de dépenses, même si cela implique de se rapprocher des seuils d'alerte.

Les taux de fiscalité resteront donc stables et les tarifs des services aux familles ne subiront pas de révision.

Les actions en faveur de la population sont pérennisées.

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2026

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 160,63 M€, soit un budget en légère baisse (-1.9%) par rapport au BP 2025.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 26	Pré-CFU 2025	évolution BP 26 / BP 25
014	Atténuation de produits	1 000 €	1 000 €		0,0%
011	Charges à caractère général	31 111 616 €	30 368 235 €	29 681 528 €	-2,4%
012	Charges de personnel et assimilées	88 887 948 €	89 245 010 €	87 157 968 €	0,4%
65	Autres charges de gestion courante	39 863 037 €	37 373 163 €	34 120 819 €	-6,2%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		159 863 601 €	156 987 408 €	150 960 314 €	-1,8%
66	Charges financières	3 795 223,00 €	3 534 659,00 €	3 692 980,95 €	-6,9%
67	Charges exceptionnelles	150 900 €	50 000 €	19 170 €	-66,9%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		64 000 €		
022	Dépenses imprévues				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		163 809 724 €	160 636 067 €	154 672 465 €	-1,9%

Cette baisse s'explique par deux phénomènes principaux :

Les charges à caractère général présentent une baisse de 2.4 % par rapport au BP 25 dont la principale raison est due à une estimation faible des fluides au moment des arbitrages datant de novembre 2025.

Les autres charges de gestion courante sont également en baisse de -6,2%. Elles intègrent notamment les subventions aux budgets annexes et aux établissements rattachés à la Ville. En l'occurrence par un dynamisme récurrent de ces recettes, le CMS permet une inscription au budget de la Ville d'une subvention d'équilibre en baisse par rapport au BP 2025 (cf page 10).

Cette année encore, les charges de personnel (chapitre 012) prennent en compte de nouvelles évolutions législatives notamment en ce qui concerne l'augmentation de la part employeur de la CNRACL. Pour 2026, la hausse des charges de personnel représente +0.4% par rapport au BP 2025, + 2.3% par rapport au pré CFU 2025.

1) Les charges à caractère général (Ch. 011) qui s'élèvent à 30,3 M€ au BP 2026

Les charges à caractère général (chapitre 011) baissent de 2.4% par rapport au BP 25 mais augmentent de 1.9% par rapport au pré-CFU 2025.

a) Fluides :

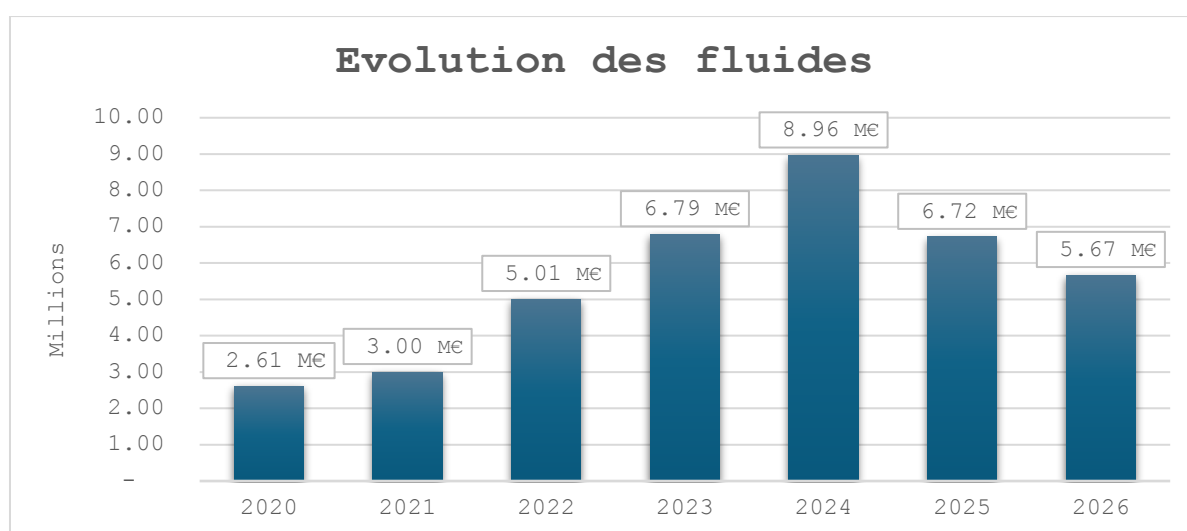
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 26	Pré-CFU 2025	évolution BP 26 / BP 25
011	Charges à caractère général	31 111 616 €	30 368 235 €	29 681 528 €	-2,4%

Cela s'explique principalement par la baisse des fluides.

La maîtrise des dépenses énergétiques se confirme et constitue le principal levier d'économies du chapitre 011, (-1,3M€). Néanmoins, cette estimation sera nécessairement à reconsidérer au regard des hausses du prix de l'énergie. Le contexte international de début 2026 est marqué par une forte tension sur les marchés énergétiques.

Ces tensions pèsent sur l'ensemble des coûts de production et de fonctionnement des collectivités locales, en particulier sur les charges énergétiques, les transports et les marchés de travaux.

Pour l'année 2026, cela représente **5,7 M€** dans le chapitre 011. Toutefois, les dépenses en fluides enregistrent une diminution de **1 M€** par rapport au budget primitif 2025.



b) Prestations :

Les charges à caractères générales se décomposent principalement de la manière suivante :

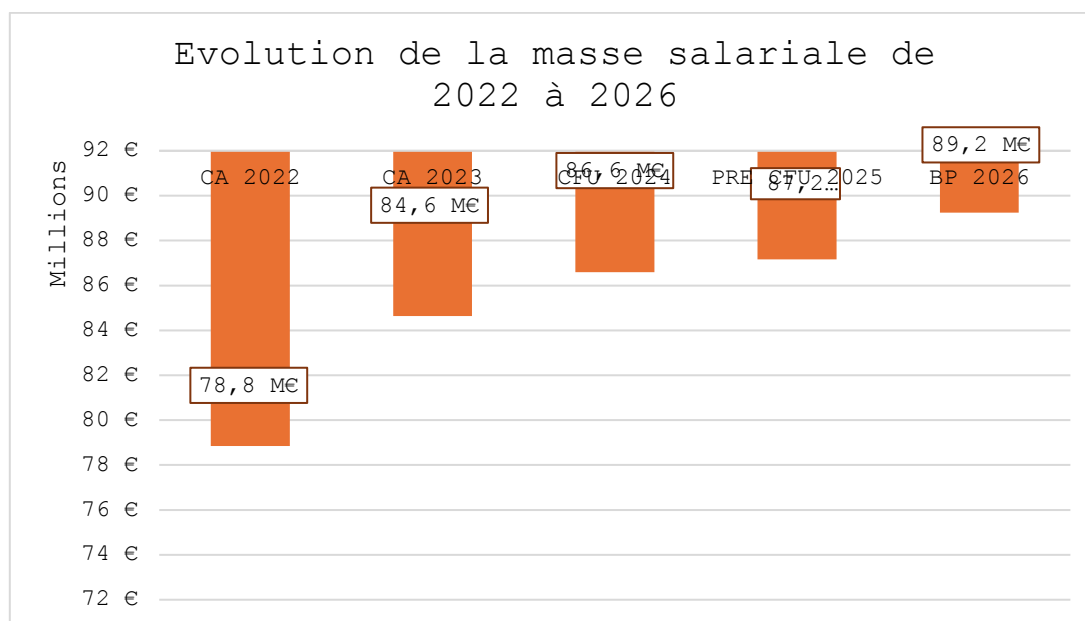
Charges	BP 2025	BP 2026
Restauration scolaire	4.9M €	4.8M €
Séniors		
- Colis	55 K €	65 K €
- Cabaret	27 K €	24 K €
- Auberiv'Ages	23 K €	36 K €
Enseignement – Kit scolaire	103 K€	110 K€
Evènementiel - Embarcadère	242 K€	242 K€
Education artistique et culturelle (EAC)	220 K€	254 K€

2) De nouvelles obligations législatives qui impactent la masse salariale (Ch. 012)

Le budget consacré à la masse salariale connaît une légère augmentation de +2.3% par rapport au pré CFU 2025 (mais de 0.4% par rapport au BP 25). Comme pour 2025, avec notamment la hausse de 4 points d'indice pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2025, de nouvelles obligations législatives viennent peser sur la masse salariale en 2026.

Parmi elles, **l'augmentation de 3 points de la part employeur de la CNRACL au 1^{er} janvier 2026**, pour un coût estimé de +815K€ et la mise en œuvre des nouvelles obligations de participation employeur à la mutuelle.

Une revalorisation des rémunérations des médecins est prévue pour 2026 (+80 K€). Pour cette nouvelle année, 15 postes supplémentaires de policiers municipaux sont envisagés dans l'objectif d'atteindre un effectif total de 58 agents.



3) Evolution des subventions aux associations et aux partenaires

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 26	Pré-CFU 2025	évolution BP 26 / BP 25
65	Autres charges de gestion courante	39 863 037 €	37 373 163 €	34 120 819 €	-6,2%

Le chapitre 65, qui regroupe les subventions et participations extérieures, est en hausse de 9,3% par rapport au pré CFU 2025 mais en baisse de 6.2% par rapport au BP 2025.

a) Subventions aux associations et au GIP Aubermédiation

Les grands postes de dépenses de ce chapitre se déclinent ainsi :

Subventions aux associations	BP 2025	BP 2026
Associations culturelles (dont CAPA)	1 395 478 €	1 533 415 €
Associations sportives	1 388 468 €	1 382 410 €
Vie associative	249 849 €	267 807€

Par ailleurs, la subvention du GIP Aubermédiation est stable par rapport au BP 2025 (331,7K€).

b) Participations aux budgets annexes et aux établissements publics rattachés

Concernant le **versement aux budgets annexes et aux établissements publics rattachés**, l'enveloppe financière se répartit comme suit avec une baisse de -1,4% :

Versements aux budgets annexes et établissements rattachés		BP 2025	BP 2026
Budgets annexes	Centre municipal de santé	1 932 789 €	1 857 473 €
	Programme de réussite éducative	83 534 €	191 947 €
Etablissements rattachés	Conservatoire à rayonnement régional	2 529 493 €	2 406 928 €
	CCAS	1 558 200 €	1 558 200€
	Aubermédiation	331 682 €	331 682 €
TOTAL		6 435 698 €	6 346 230 €

- Le travail réalisé au sein du CMS ces dernières années permet d'optimiser les recettes (participations, subventions, recettes patientèle) tout en proposant un service de soin performant et en augmentant les embauches. La subvention d'équilibre est en légère baisse par rapport au BP 2025, grâce à cette optimisation.
- Le centre communal d'action sociale (le CCAS est un établissement public administratif rattaché à la Ville d'Aubervilliers) présente une subvention stable par rapport au BP 2025. En effet, la structure a réussi à obtenir une subvention complémentaire du Département au titre du SAD (Service d'Aide à Domicile) pour 60 K€, permettant ainsi de maintenir l'équilibre.
- Devenu EPCC en 2024, le conservatoire se voit attribuer une subvention de 2,4 M€, soit une baisse de 123 K€. Cette baisse résulte de la capacité de l'EPCC à recherché de nouvelles sources de financement auprès de partenaires publics tel que le Département ou des partenaires privés via le Mécénat.
- La subvention d'équilibre dédiée au PRE passe de 83 534 par rapport au BP à 191 947 €. Cela s'explique notamment par des actions supplémentaires et la baisse des subventions de l'Etat.

c) Autres contributions obligatoires

Enfin, les **contributions obligatoires poursuivent leur progression** : le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT Plaine Commune est estimé à 19,5 M€ soit une légère baisse d'environ 100k par rapport au BP 2025. L'évolution de la contribution obligatoire au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est en augmentation : +2% par rapport au BP 2025, la notification n'étant pas encore parvenue, ces montants sont amenés à évoluer.

4) Les charges financières en baisse de -6.9%

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	évolution BP 26 / BP 25
66	Charges financières	3 795 223,00 €	3 534 659 €	- 6,9%

Les frais financiers liés à la dette diminuent de 6.9 % par rapport au budget primitif 2025, avec une inscription de 3,5 M€. Cette baisse s'explique par une nouvelle année de désendettement de la Ville. En effet, la collectivité ayant réduit sa dette, les intérêts à payer diminuent également.

III) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Dans un environnement économique toujours plus contraint, **l'optimisation des recettes de la Ville est une nécessité**. La municipalité a toutefois fait le choix de ne pas réviser les tarifs des services aux familles ainsi que les taux d'imposition afin de ne pas alourdir les charges portées par les habitants déjà fortement impactés par la crise économique.

Au BP 2026, **les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) restent relativement stables**. A ce stade, il ne s'agit néanmoins que de prévisions : en effet, la Ville n'a pas reçu, au moment de la préparation budgétaire les notifications correspondant aux produits fiscaux et aux dotations pour 2026.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	Pré CFU 2025	Evolution BP 26/ BP25
70	Produits des services, domaines, ventes	10 846 501 €	9 603 338 €	9 650 590 €	-11%
73	Impôts et taxes	115 634 133 €	117 731 867 €	117 502 513 €	2%
74	Dotations, subventions et participations	49 044 344 €	51 738 381 €	52 338 891 €	5%
75	Autres produits de gestion courante	6 507 337,81 €	2 137 277,20 €	6 945 746,57 €	-67%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		182 356 316 €	181 414 863 €	186 817 962 €	-0,5%

1) DES PRODUITS DES SERVICES EN PROGRESSION (CH. 70)

Pour 2026, les recettes tarifaires (Chap. 70) affichent une baisse par rapport au BP 2025, en passant de 500K€ à 475 K€ pour correspondre aux recettes réellement perçues.

Les recettes de cantines s'établissent à 1,25 M€ et 105 K€ pour les études surveillées. Le produit issu de la gestion des centres de loisirs est stable à 950 K€.

Dans le domaine de la petite enfance, les redevances payées par les familles sont estimées à hauteur de 459 K€ (+19 K€ par rapport au BP 25).

2) LES RESSOURCES FISCALES ET DE PEREQUATION PROGRESSENT DE 2% PAR RAPPORT AU BP 2025 (CH. 73)

a) Les recettes fiscales

Pour 2026, le produit de la fiscalité directe locale augmente de +2% par rapport au BP 2025, et ce **sans hausse de taux**.

En effet, le produit fiscal d'une commune peut évoluer selon trois facteurs :

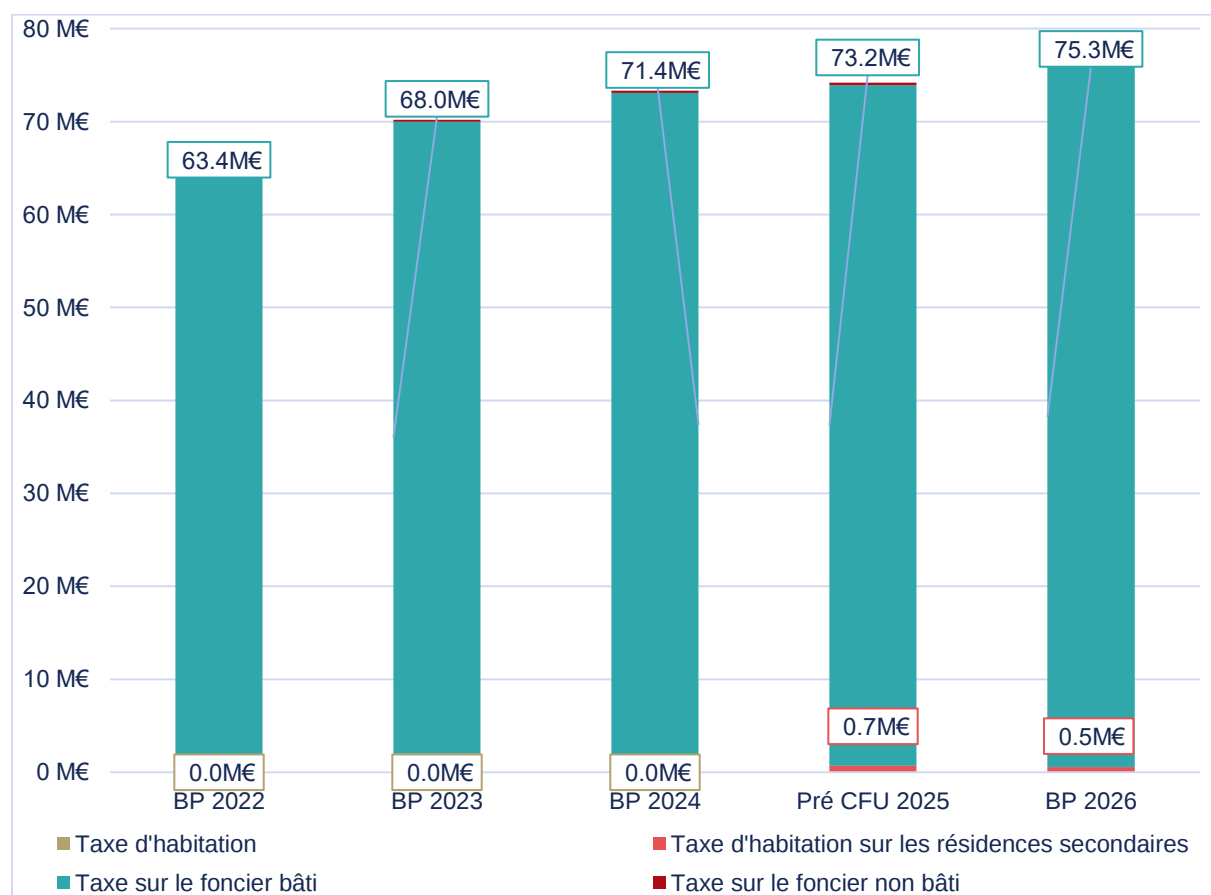
- Le taux d'imposition voté par la collectivité ;

- Le coefficient de revalorisation physique des bases (nouveaux logements créés sur le territoire) ;
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

Ce dernier correspond au taux d'inflation constaté au mois de novembre N pour application en N+1. L'environnement économique reste inflationniste, néanmoins le taux d'inflation sur un an est ressorti sur des niveaux moins importants cette année que l'année dernière soit 0.8% contre 1,7% en 2025.

Ainsi, la revalorisation forfaitaire des bases s'établit à +0.8% pour 2026 pour l'ensemble de la fiscalité directe locale.

Evolution de la fiscalité directe locale (2022-2026)



Pour rappel, l'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur du transfert de la part départementale de la taxe foncière au profit des villes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme a amené à modifier le taux de taxe foncière en additionnant au taux Ville le taux départemental. Cela reste neutre pour les contribuables qui ne payent plus de taxe foncière au département.

b) La péréquation horizontale

Au titre de la **péréquation**, la ville d'Aubervilliers est bénéficiaire de 2 fonds - le **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) **et le FSRIF** (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France).

La loi de finances a maintenu pour 2026 un montant d'enveloppe globale stable pour ces deux ressources, à savoir 1 Md€ pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF. L'évolution de ces recettes pour la ville d'Aubervilliers ne dépendra donc que des variables entrant dans le calcul de ces fonds de péréquation.

Par prudence, ces recettes ont été alignées sur les montants perçus en 2026 (1.9 M€ pour le FPIC et 9,5 M€ pour le FSRIF). Les notifications officielles intervenant traditionnellement après le vote du budget, un ajustement aura lieu lors des prochaines étapes budgétaires.

Les recettes issues des droits de mutation (article 73123) sont toujours incertaines en raison de la conjoncture économique, **elles sont cependant inscrites en légère hausse à hauteur de 1.4 M€** (contre 1 M€ au BP 25) au vu du réalisé 2025.

L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris reste stable cette année encore à 27,4 M€ et la taxe sur l'électricité est stabilisée à 1,3 M€ au vu du réalisé 2025 (1,3 M€ au BP 25).

c) Les compensations fiscales impactées par les réformes gouvernementales

La réforme des impôts de production a entraîné une baisse du produit de taxe foncière des locaux industriels. En effet, les valeurs locatives utilisées dans le calcul de l'imposition sont divisées par deux. Il en résulte une perte de fiscalité pour la collectivité qui est compensée par l'Etat.

La ligne « 74833 – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière » est réévaluée au montant réalisé de 2025 soit 4,8 M€ (contre 5.2 M€ au BP 25) dans l'attente d'information complémentaire par les services fiscaux pour l'année 2026.

3) DES DOTATIONS PORTEES PAR LE DYNAMISME DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

La Ville perçoit principalement 2 dotations de l'Etat : **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Politique de la Ville (DPV).**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de 3 parts :

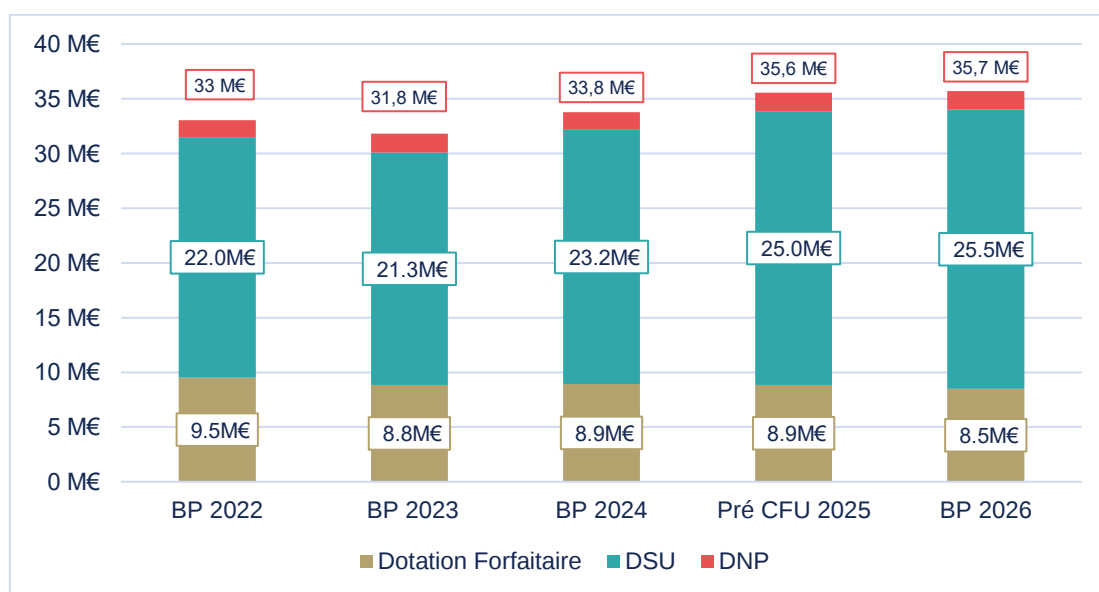
- La Dotation forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Comme chaque année, la dotation forfaitaire a été vue à la baisse par prudence (8.5 M€ BP 26 / 8.9 M€ BP 25). Il en est de même pour la DNP dont l'enveloppe est maintenant figée depuis plusieurs années.

La loi de finances n'ayant pas été votée au moment de la préparation budgétaire, la DSU a également été légèrement augmentée dans l'attente de la notification définitive des dotations puisque la DSU au niveau national a subi une hausse de 140 M€.

Au global, la DGF de la Ville est estimée avec une progression de 5% entre le BP 2025 et le BP 2026.

Une dotation globale de fonctionnement stable



Quant à la DPV, elle est estimée à 2.2 M€, soit +200k€ par rapport au BP 2025. Cette prévision est revue légèrement à la hausse, au regard des projets en cours.

4) DES PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES EN AUGMENTATION

Au global, les recettes des partenaires de la ville (Etat, CAF, Département etc...) augmentent.

La participation de la CAF pour les Maisons pour tous 456K au BP26 contre 358K au BP25.

587K au BP 2026 (570k au BP2025) en participation de l'Etat et du Département pour les actions en matière de prévention santé.

Par ailleurs, la convention de remboursement des frais des assistants sociaux par le Département est elle aussi réévaluée à 1,5 M€ (contre 1,4 M€ auparavant).

5) LES AUTRES RECETTES

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » présente une baisse 67% liée à la cession du 95 Félix Faure en 2022 qui a été opérée en 2 phases, la première en 2022 et la seconde fin 2024. Pour des raisons de régularisations comptables de la plus-value de cession, le paiement de la deuxième phase est enregistré sur l'exercice 2025

En comparaison, cette recette n'apparaît donc plus au BP 2026.

Les revenus des loyers s'établissent à 820 K€ et l'indemnisation de l'incendie de la piscine PERATOU est estimé à 1M€.

L'aide du fonds de soutien, inscrite au chapitre 76 « produits financiers », est stable à 1,031 M€.

Pour rappel la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023. Avec la M57, le chapitre 77 « produits exceptionnels », devient des « produits spécifiques ». Ainsi les inscriptions que la Ville a pour habitude d'effectuer sur ce chapitre sont dorénavant intégrées au chapitre 75.

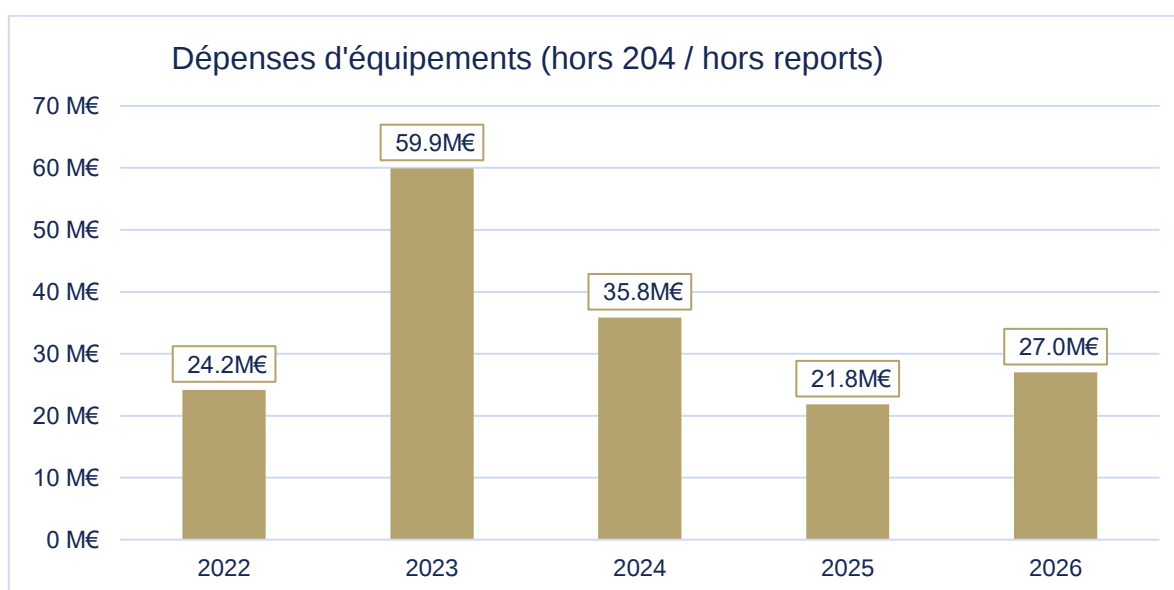
IV) POURSUITE DE L'INVESTISSEMENT DEJA ENGAGE

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'équipement s'élèvent à 27 M€ (ch. 20, 21, 23 et opérations et opérations)

En 2026, l'inscription des dépenses d'équipements s'élèvent à 27 M.

Pour le BP 2026, Les dépenses concerneront essentiellement l'aménagement du territoire, la rénovation et la reconstruction des équipements publics.



La municipalité a décidé de décliner ses investissements comme suit :

Domaine	BP 2026	Part
Foncier & aménagement urbain	9 200 046 €	34,1 %
Éducation-Jeunesse-Petite enfance	5 376 535 €	19,9 %
Sport	3 631 160 €	13,5 %
Transition énergétique	2 880 386 €	10,7 %
Rénovation & entretien bâtiments	2 167 840 €	8,0 %

Domaine	BP 2026	Part
Moyens généraux & numérique	1 982 500 €	7,3%
Sécurité & prévention	802 226 €	3,0 %
Culture & patrimoine	494 718 €	1,8 %
Santé	280 000 €	1,0 %
Administration & divers	173 648 €	0,6 %
TOTAL	26 989 059 €	100 %

Quatre domaines concentrent les trois quarts du budget : la maîtrise foncière et le développement territorial (34,1%), l'éducation (19,9%), le sport (13,5%) et la transition énergétique (10,7 %). Viennent ensuite l'entretien du patrimoine bâti et la transformation numérique (8% et 7,3), la sécurité (3%), puis les équipements de proximité — culture, santé.

Toutes les dépenses des sections ne sont pas détaillées.

Foncier & aménagement urbain — 9.2 M€

Le Foncier est le premier poste en investissement du budget avec 34.1 % du total. Cette enveloppe permet à la Ville de se doter de réserves foncières nécessaires pour développer ses projets.

Foncier & aménagement urbain — 9 200 046 € 34,1 % du budget	
Acquisitions de terrains nus (op. 087)	3 000 000 €
Acquisitions d'immeubles et constructions (op. 087)	4 995 046 €
Droits et actifs incorporels liés au foncier (op. 087)	575 000 €
Cimetière — travaux phase 2 (op. 113)	300 000 €
Études et travaux d'aménagement urbain — Stratégie & Polville (op. 083)	310 000 €

Équipements du cimetière (op. 065)	20 000 €
------------------------------------	----------

- **Acquisitions foncières (8 M€)** : la Ville engage une politique pour constituer des réserves foncières — terrains nus (3 M€) et bâtiments existants (5 M€) — destinées à préparer les grands projets des années à venir et à maîtriser le développement urbain face à la pression immobilière.
- **Cimetière (300 k€)** : poursuite de la végétalisation du cimetière municipal, phase 2 des travaux de restructuration.
- **Études et aménagements urbains (310 k€)** : études et travaux de mise à niveau d'espaces publics et de bâtiments dans le cadre des programmes de renouvellement urbain portés par la Direction Stratégie et Politique de la Ville.

Éducation — Jeunesse – Petite Enfance 5,3 M€

Deuxième priorité du budget avec 19,9 %, l'éducation bénéficie d'un investissement pour moderniser les bâtiments scolaires, renouveler les équipements et améliorer le cadre de vie quotidien des enfants.

Éducation-Jeunesse-Petite enfance — 5 376 535 € 19,9 % du budget	
GS Fort d'Aubervilliers — études et conception MOE (op. 149)	2 061 530 €
Cité scolaire Émile Dubois nord — études MOE, NPNRU (op. 160)	451 700 €
Cours oasis — végétalisation des cours d'école (op. 173)	650 000 €
Alarmes incendie & intrusion dans les écoles (op. 060)	490 000 €
Mobilier de restauration scolaire (op. 074, DRG)	307 215 €
Rénovation et travaux dans les groupes scolaires (op. 050, 051)	350 000 €
Équipements pédagogiques et informatique scolaire (op. 074)	244 650 €
GS Émile Dubois sud — études et diagnostics (op. 160)	70 000 €

Autres équipements et travaux scolaires	481 800 €
Crèche du Fort — aménagement intérieur VEFA (op. 153)	100 000 €
Pôle petite enfance Émile Dubois — études MOE, NPNRU (op. 160)	74 640 €
Accessibilité crèche Rosenberg — ADAP (op. 062)	30 000 €
Équipements crèches et multi-accueil (op. 073, DPE)	25 000 €
Jeunesse & vie associative — mobilier et équipements (CLM, JEUNE)	40 000 €

- **Nouveau groupe scolaire Fort d'Aubervilliers (2 M€)** : opération structurante de la mandature. 2026 marque l'entrée dans la phase de conception : attribution de la maîtrise d'œuvre, avance sur le contrat MGP, lancement de la phase APD-PRO.
- **Cité scolaire Émile Dubois nord (452 k€)** : dans le cadre du NPNRU, lancement des études d'architecture (ESQ-APS) pour la nouvelle cité scolaire du quartier.
- **Cours oasis (650 k€)** : transformation des cours de récréation en espaces végétalisés et rafraîchissants. En 2026, les groupes scolaires Guesde (600 k€) et Robespierre (50 k€) sont au programme.
- **Mise en sécurité des établissements scolaires (490 k€)** : renouvellement des alarmes incendie et des systèmes anti-intrusion dans les maternelles, écoles primaires et groupes scolaires.
- **Mobilier et équipements (552 k€)** : renouvellement du mobilier de restauration scolaire, équipements informatiques et pédagogiques pour les classes et le périscolaire.
- **Crèche du Fort (100 k€)** : aménagement intérieur de la crèche livrée en VEFA dans le nouveau quartier du Fort, pour augmenter l'offre d'accueil de la petite enfance.
- **Pôle petite enfance Émile Dubois (75 k€)** : études pour la construction d'un nouveau pôle petite enfance intégré au projet de renouvellement urbain du quartier.
- **Jeunesse (40 k€)** : renouvellement du mobilier et des équipements des centres de loisirs pour maintenir la qualité de l'accueil des jeunes.

Sport — 3,6 M€

Avec 13,5 % du budget, Aubervilliers confirme sa vocation sportive. Ces investissements modernisent les équipements existants et préparent les futurs sites pour tous les pratiquants.

Sport — 3 631 160 € 13.5 % du budget	
Rénovation stade Dr Pieyre — achèvement vestiaires et halle (op. 157)	1 430 000 €
Rénovation stade Delaune — remplacement du tapis (op. 156)	850 000 €
Îlot Paul Bert — courts de tennis, vestiaires, club house (op. 176)	600 000 €
Réaménagement centre nautique — études et programmation MOE (op. 151)	282 000 €
Stade Delaune — futur espace sportif NPNRU (op. 160)	139 160 €
Salle Évolution — ZAC Port Chemin Vert, études (op. 181)	100 000 €
Électrification HTA stades Delaune et Karman (op. 146)	80 000 €
Études programmation stade Delaune (op. 156)	50 000 €
Centre aquatique du Fort — maintenance (op. 148)	39 000 €
Équipements sportifs divers	61 000 €

- **Stade Dr Pieyre (1,4 M€)** : achèvement du chantier de rénovation des vestiaires et de la halle sportive, fréquentée par de nombreux clubs de football et d'athlétisme.
- **Stade Delaune (850 k€)** : remplacement du tapis de football et lancement des études pour la rénovation globale du site, qui accueillera également des équipements liés à la future cité scolaire voisine.
- **Îlot Paul Bert — courts de tennis (600 k€)** : livraison de la phase 2 : vestiaires, club house et finitions. Toutefois, le contenu de ce projet de complexe sportif de proximité sera réinterrogé à l'aune des besoins des usagers pour les habitants du quartier et de la Ville.

- **Centre nautique — études de réaménagement (282 k€)** : suite à la fermeture du centre nautique Pératou, la Ville lance les diagnostics techniques et le marché de programmation pour son réaménagement complet.
- **Salle Évolution (100 k€)** : poursuite des études pour ce futur équipement sportif de la ZAC Port Chemin Vert, dont la livraison de la coque est attendue en 2027.

Transition énergétique — 2,9 M€

Avec 10.7 % du budget, la transition énergétique est un axe fort qui concerne l'ensemble du patrimoine bâti communal. C'est l'un des leviers les plus structurants pour réduire les coûts de fonctionnement à long terme et l'empreinte carbone de la Ville.

Transition énergétique — 2 880 386 € 10,7 % du budget	
MPGP chauffage — travaux de rénovation énergétique des bâtiments (op. 064)	2 716 406 €
AMO, suivi marché chauffage et études énergétiques (op. 146)	143 980 €
Études raccordement au chauffage urbain (op. 146)	20 000 €

- **Marché Global de Performance énergétique (2,7 M€)** : dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, la Ville finance la rénovation des systèmes de chauffage dans l'ensemble de ses bâtiments communaux. L'objectif est de réduire significativement les consommations d'énergie et les émissions de CO₂, tout en dégagant des économies sur la facture à long terme.
- **Accompagnement et études (144 k€)** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du MPPG, déclaration OPERAT (décret tertiaire) et études de suivi énergétique.
- **Raccordement au chauffage urbain (20 k€)** : études pour connecter des groupes scolaires au réseau de chaleur urbaine, source d'énergie moins carbonée.

Rénovation & entretien des bâtiments communaux — 2,0 M€

Maintenir en bon état les quelque 200 bâtiments du parc communal est une obligation permanente. Ce budget assure la pérennité du patrimoine et la sécurité de tous ceux qui le fréquentent.

Rénovation & entretien bâtiments — 2 167 840 € 8 % du budget	
Entretien courant — toitures, stores, façades, sanitaires scolaires (op. 050)	1 204 000 €
Sécurisation incendie & intrusion — bâtiments généraux (op. 060)	580 200 €
CTM — mise aux normes ateliers et espaces (op. 152)	157 640 €
Halle du Montfort — étude de sol et travaux phase 3 (op. 154)	76 000 €
Espaces extérieurs et illuminations de fin d'année (op. 051)	120 000 €
ADAP — accessibilité crèche Rosenberg (op. 062)	30 000 €

- **Entretien courant (1,2 M€)** : toitures à réparer (GS Quinet-Mathiez, bibliothèque Saint-John Perse), stores à remplacer dans les écoles, sanitaires scolaires à rénover, sécurisation de sites. Ces travaux du quotidien maintiennent le parc bâti en état.
- **Sécurisation des bâtiments généraux (580 k€)** : remplacement des extincteurs, modernisation des ouvrants et exutoires de fumée de l'atrium de l'Hôtel de Ville, études SSI pour le Conservatoire, maintenance corrective fluides et intrusion.
- **CTM — Centre Technique Municipal (158 k€)** : mise aux normes réglementaires de l'atelier serrurerie, création d'un second escalier de sécurité et réfection des sols, dans le cadre de la remise à niveau progressive de ce site.
- **Accessibilité ADAP (30 k€)** : poursuite du programme d'accessibilité handicapés, avec des travaux à la crèche Rosenberg.

Moyens généraux & transformation numérique — 2,0 M€

Pour fonctionner efficacement, la Ville modernise en continu ses outils transversaux : systèmes d'information, flotte de véhicules, équipements des services. Ces investissements moins visibles conditionnent la qualité du service public rendu.

Moyens généraux & numérique — 1 982 500 € 7,3 % du budget	
Licences logicielles et matériels informatiques — DSI (op. 070)	1 095 000 €
Équipements et outillage divers des services (op. 073)	562 500 €
Renouvellement de la flotte de véhicules (op. 071)	225 000 €
Mobilier et équipements de bureaux (op. 072)	100 000 €

- **Système d'information (1,1 M€)** : renouvellement des licences logicielles, remplacement du matériel informatique obsolète, modernisation des réseaux câblés et de la téléphonie. La continuité numérique des services est un impératif.
- **Équipements et outillage (563 k€)** : achats courants pour les services opérationnels : matériel des ateliers techniques, équipements de logistique et dotations diverses.
- **Flotte de véhicules (225 k€)** : renouvellement partiel des véhicules de service avec une attention aux motorisations alternatives.

Sécurité & prévention — 802k€

La sécurité des habitants est une responsabilité essentielle de la commune. Ce budget finance la surveillance de l'espace public, les équipements d'intervention et les études pour les futurs locaux de la Police Municipale.

Sécurité & prévention — 802 226 € 3 % du budget	
Vidéoprotection — infrastructure réseau et équipements (op. 136)	150 000€
Police Municipale — nouveau bâtiment, études techniques (op. 182)	200 000 €

Matériels de sécurité — DPS (op. 073)	257 226 €
Vidéoprotection dans les établissements scolaires (op. 060)	150 000 €
Matériels informatiques sécurité (op. 163, 073)	45 000 €

- **Vidéoprotection (150 k€)** : soldes relatifs à la modernisation du réseau de caméras de surveillance sur l'espace public et dans les établissements scolaires, en partenariat avec la Police Nationale.
- **Nouveau bâtiment de la Police Municipale (200 k€)** : lancement des études techniques (BET fluide, thermique, structure) pour la construction de nouveaux locaux adaptés aux effectifs et aux missions de la Police Municipale.
- **Matériels de sécurité — DPS (257 k€)** : renouvellement des équipements de protection des agents de la police municipale

2.10 Culture & patrimoine — 495 k€

La Ville investit dans ses équipements culturels et son patrimoine bâti remarquable, garants de l'identité et de l'attractivité du territoire.

Culture & patrimoine — 494 718 € 1,8 % du budget	
Église Notre-Dame-des-Vertus — études MOE et suivi clocher (op. 106)	239 918 €
CRR Conservatoire — études sécurité SSI et ascenseur (op. 060)	87 500 €
Pôle culturel Émile Dubois — études diagnostics, NPNRU (op. 160)	42 000 €
Embarcadère — matériels et équipements (op. 073, 060)	45 000 €
Ferme Mazier — études APS (op. 128)	20 000 €
Conservation des collections et archives (op. 073)	40 000 €
Autres (archives, bibliothèque...)	20 300 €

- **Église Notre-Dame-des-Vertus (240 k€)** : monument historique classé, l'église fait l'objet d'une restauration en partenariat avec la DRAC. En 2026, les études de conception se poursuivent jusqu'à la phase ACT, avec un suivi attentif des fissures du clocher.
- **CRR Conservatoire (88 k€)** : études de modernisation du SSI et de l'ascenseur pour cet équipement majeur accueillant plus de 1 000 élèves.
- **Pôle culturel Émile Dubois (42 k€)** : dans le cadre du NPNRU, diagnostics techniques pour l'extension du pôle culturel du quartier.
- **Ferme Mazier (20 k€)** : lancement des premières études (APS) pour ce site emblématique, en vue d'une programmation culturelle et patrimoniale future.

2.11 Santé— 280 k€

Soins de proximité : ces équipements contribuent au bien-être et à la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Santé— 280k € 1 % du budget	
Îlot Paul Bert — rénovation du CMPP (op. 176)	200 000 €
CMS — étude de programmation globale (op. 175)	80 000 €

- **CMPP — Centre Médico-Psycho-Pédagogique (200 k€)** : seconde phase des travaux à l'îlot Paul Bert : aménagements extérieurs de ce centre accueillant des enfants présentant des troubles du développement.
- **Centre Municipal de Santé — étude de programmation (80 k€)** : lancement d'une réflexion stratégique sur les locaux et l'organisation du CMS pour répondre aux besoins de santé de proximité d'une population en croissance.

A cela s'ajoute au chapitre 204, les subventions d'équipements à hauteur de 4.3 M€ que la Ville verse à ses partenaires avec pour principales enveloppes :

- 1.4 M€ prévus pour la participation obligatoire de la Ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Emile Dubois.
- 1,1 M€ prévus pour la participation à l'opération d'aménagement pour traitement d'îlots d'habitat privé dans le cadre du NPNRU d'Aubervilliers ;
- 439 K€ pour la participation à l'opération aménagement concernant la copropriété "Les Joyeux" dans le cadre du NPNRU d'Aubervilliers ;
- 386K€ pour la participation obligatoire de la ville dans le cadre du projet ZAC Centre Moutier ;

- 250 K€ pour la participation obligatoire de la ville dans le cadre de projet de renouvellement urbain Vilette Quatre Chemins.

Le chapitre 13 est impacté en dépense et en recette par une régularisation comptable neutre concernant le centre aquatique Camille Muffat. Le choix a été fait de ne pas amortir le centre aquatique par parallélisme des formes : la piscine Marlène Peratou ne l'ayant pas été non plus.

Seulement, dans le cadre de sa construction, la Ville a reçu différentes subventions qui pour certaines ont été imputées sur une nature comptable supposant un amortissement. Il est donc nécessaire au cours de l'exercice 2026 d'émettre des mandats annulant ces écritures de recettes des années passées et d'émettre les nouveaux titres sur imputations comptables concernées. C'est ainsi 16,8M€ qui s'équilibrent en dépenses et en recettes mais qui sont nécessaires pour cette régularisation.

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

a) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

- Les subventions d'équipement estimées à 20M€ (dont les recettes des amendes de police) :

Le BP 2026 prévoit des subventions d'investissements à hauteur de 20 M€ décomposées comme suit :

- 16,8 M€ de régularisation d'écritures comptables. Le chapitre 13 se voit "artificiellement" augmenté du fait d'une régularisation de compte, développé dans l'encadré ci-avant en dépense d'investissement. Les inscriptions de 16.8M s'équilibrent en dépenses en recettes.
- 639 K€ de soldes de subvention JO pour la sécurité dont 263 K€ de la Région et 113 K€ du FIPD;
- 315 K€ de la CAF pour la Halle Vilette
- 110 K€ de subventions pour la renaturation du cimetière dont 37 K€ de la région, 62K€ du FEDER et 11 K€ de l'Etat ;
- 77K de la Métropole du Grand Paris pour le point information jeunesse.
- Suite au transfert de la compétence stationnement à Plaine Commune, la Ville récupère les recettes des amendes de police (inscription de 700 K€ au regard du perçu 2025 (inscription BP25 150K€).

b) Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

Une enveloppe de 3 M€ a été inscrite correspondant principalement aux ventes du 8 et du 35 rue de l'Abeille, du 22 et du 134 rue Henri Barbusse, Bury, l'allée du Château et le 19 rue Quentin.

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Au BP 2025, la prévision du FCTVA était de 4 M€ avec un perçu de 4.7M€.

En considérant le montant des dépenses d'équipes réalisées en 2025, l'inscription du FCTVA est estimée à 3.1 M€.

Compte tenu de la conjoncture économique encore difficile et particulièrement incertaine, la taxe d'aménagement est maintenue au montant du BP 2025 soit 800 K€.

d) BP 2026 ; la nécessité d'un emprunt d'équilibre de 12.8 M€

	BP 2025	Pré CFU 2025	BP 2026
Evolution du niveau d'endettement	-4,7 M€	-4,7 M€	+544 K€
Remboursement de la dette (hors refinancement)	11 704 800 €	11 652 780 €	12 278 914 €
Emprunt nouveau (hors emprunt à phase de mobilisation)	0 €	0 €	12 823 439 €
Emprunt suite à phase de mobilisation	7 000 000 €	7 000 000 €	0 €

Le montant de remboursement de la dette inclus le remboursement de la dette de la Caisse des Ecoles.

En 2025, la fin de la phase de mobilisation de l'emprunt souscrit en 2023 pour 7 M€ et l'optimisation de gestion budgétaire ont permis de ne pas inscrire d'emprunt d'équilibre sur cet exercice.

L'inscription d'un emprunt de 12,8 M€ en 2026 est nécessaire pour équilibrer le budget. Toutefois, ce montant pourra être révisé à la baisse au cours de l'année selon les choix de gestion qui seront opérés notamment concernant l'affectation du résultat 2025.